

TUTORAT AS / AP *

Description de la formation / Objectif professionnel

Exercer les fonctions de tuteur de stage des apprenants AS/AP

Objectifs opérationnels et évaluables de la formation

A l'issue de l'action de la formation, le participant sera capable de / d' :

- Expliciter les représentations en lien avec l'encadrement des apprenants en stage
- Identifier les évolutions de la formation AS/AP en lien avec l'arrêté du 10 juin 2021
- Clarifier les concepts inhérents à la formation
- Mobiliser la méthode du raisonnement clinique. (démarche clinique et démarche de soins)
- Connaître la démarche d'encadrement et ses acteurs
- Connaître les principes de la posture d'encadrement
- Manipuler l'évaluation des compétences via le portfolio
- Mettre en pratique les attitudes et postures d'encadrement
- Mettre en pratique l'analyse de situations professionnelles

Prérequis à la formation

- Diplôme AS / AP

Tarifs de la formation

Tarif individuel : 540 euros net de taxes

Tarif groupe (à partir de 10 personnes) : 4800 euros

Durée de la formation

21 heures réparties en 2 sessions : 14h session 1 et 7h Session 2 espacées de 6 mois pour expérimenter la fonction de tuteur

* informations complémentaires disponibles sur notre site internet :

<https://www.ch-cote-basque.fr/vous-former/instituts-de-formation-ifs-i-fas/formations-courtes/tutorat-aide-soignante-auxiliaire-de-puericulture/>

05/05/2026

Page 1/2

Prestataire de formation enregistré sous le numéro 75640556364 auprès du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat), n° SIRET 26640567900256

Méthodes relatives à la formation

Modalités : formation organisée en présentiel

Moyens matériels :

- Locaux : 1 salle de cours
- Matériel : vidéo projecteur

Moyens humains : formateur, secrétaire, agent logistique

Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie active : le participant est au cœur de sa formation. Il est acteur de la construction de ses compétences de tuteur
- Pédagogie interrogative : un questionnement approprié permet au participant de faire évoluer ses représentations et d'acquérir de nouvelles habiletés professionnelle dans le tutorat
- Pédagogie affirmative : des informations et connaissances sont données
- Pédagogie démonstrative : le formateur démontre un procédé et accompagne le participant dans sa mise en application

Contacts

Administratif , pédagogique, handicap

05.59.44.68.00 (choix 1) ifsi@ch-cotebasque.fr

Modalités d'évaluation durant la formation

Bilan pré formation : évaluation des besoins en amont de la formation avec exploitation à J1 de la formation

En cours de formation : évaluation de l'atteinte des objectifs

Bilan de fin de session : questionnaire de satisfaction

Equivalences, passerelles, suites de parcours

Après la réalisation de la formation le tuteur pourra accompagner des apprenants AS et ou AP dans le cadre de son activité professionnelle :

- Accueil : recueil des besoins, création du parcours d'apprentissage
- Suivi de l'évolution des compétences au cours du stage
- Bilans intermédiaires et fin de stage

Accessibilité aux PSH

Notre institut peut proposer des aménagements techniques, organisationnels et / ou pédagogiques pour répondre aux besoins particuliers aux personnes en situation de handicap. Si vous souhaitez davantage d'informations, connaître les démarches et/ou déclarer une situation de handicap, contactez notre référent : jmmarras@ch-cotebasque.fr. Il vous proposera un entretien afin de définir comment vous accompagner dans votre formation. Par ailleurs nos locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

* informations complémentaires disponibles sur notre site internet :

<https://www.ch-cote-basque.fr/vous-former/instituts-de-formation-ifs-i-fas/informations-pratiques/>

05/05/2026

Page 2/2

Prestataire de formation enregistré sous le numéro 75640556364 auprès du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat), n° SIRET 26640567900256